

La criminalité et la victimisation juvéniles : tendance à la baisse en Montérégie!

Le taux de criminalité juvénile déclarée aux services policiers est légèrement inférieur à celui du Québec. C'est entre 15 et 17 ans que le taux est le plus élevé (741 c. 308 pour 10 000 chez les 12 à 14 ans). La littérature reconnaît que la [criminalité juvénile](#) est une criminalité vécue sur une courte période pour la grande majorité des adolescents.

Prévalence de la criminalité juvénile déclarée : en diminution par rapport à 2004-2006

En Montérégie, on observe entre 2007-2009 et 2004-2006 une tendance à la baisse de la criminalité juvénile déclarée aux services policiers. Cette diminution est observée dans les infractions contre les personnes (de 144 à 136 pour 10 000) et celles contre les biens (de 268 à 252 pour 10 000). Chaque année, 6 000 jeunes en moyenne font l'objet d'une poursuite criminelle ou pénale.

Les jeunes de 15 à 17 ans sont présumément responsables de la plus grande partie des infractions attribuées à la criminalité juvénile. Cette criminalité est le fait principalement des jeunes hommes : leur taux est quatre fois plus élevé que celui des jeunes filles (842 c. 209 pour 10 000).

Les mineurs victimes d'actes criminels...

En 2007-2009, les taux de victimes mineures de crime contre la personne demeurent stables. On observe que selon l'âge de la victime, le taux augmente passant de 38 chez les 11 ans et moins à 133 chez les 12 à 14 ans puis à 189 chez les 15 à 17 ans (taux pour 10 000). Il faut toutefois garder à l'esprit que plus la victime est jeune, moins elle est en mesure d'effectuer une déclaration policière.

RLS : en quoi se distinguent-ils?

En Montérégie, le taux de jeunes ayant contrevenu au *code criminel* diminue légèrement entre 2004-2006 et 2007-2009. La tendance s'observe également chez cinq RLS (de Champlain, du Haut-Saint-Laurent, de Vaudreuil-Soulanges, La Pommeraie et Pierre-Boucher).

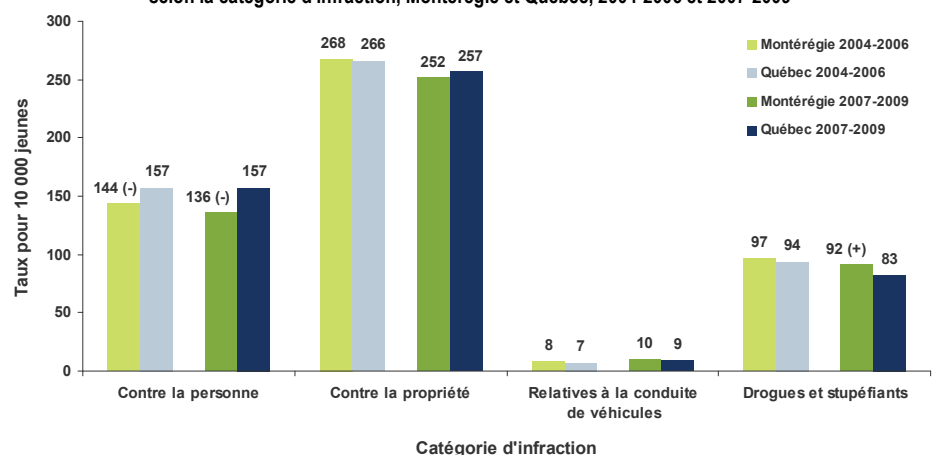
Par ailleurs, trois RLS montrent des taux significativement supérieurs à celui du Québec (du Surôt, Pierre-De Saurel et du Haut-Richelieu-Rouville) pendant que trois autres RLS affichent des taux significativement inférieurs à celui du Québec (de Vaudreuil-Soulanges, de Jardins-Roussillon et Pierre-Boucher).

Comment prévenir la récurrence?

La Cour suprême du Canada a statué que les jeunes n'ayant pas la maturité des adultes, le système judiciaire doit en tenir compte pour assurer la *protection durable* du public et *prévenir la récidive*.

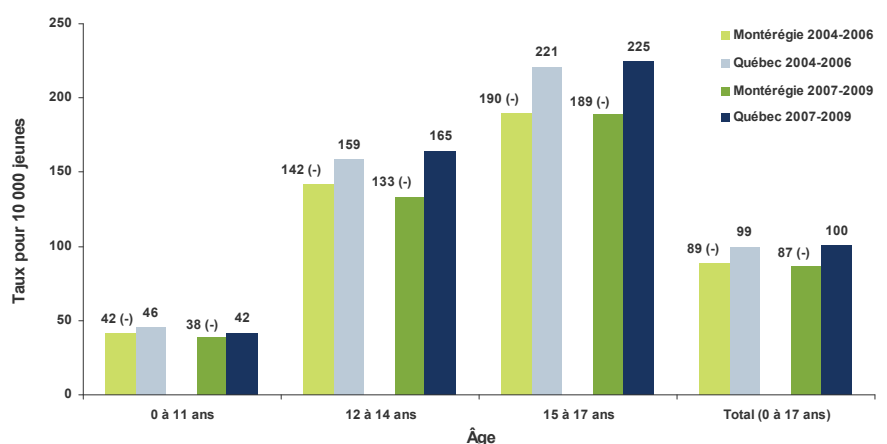
Le gouvernement fédéral, par son projet de loi C-10, a récemment révisé la *Loi sur le système judiciaire pour les adolescents (LSJPA)* assujettissant les jeunes à des peines plus sévères, incluant l'incarcération.

Jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois pénales, selon la catégorie d'infraction, Montérégie et Québec, 2004-2006 et 2007-2009



(+), (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste du Québec au seuil de 5%.
Sources : MSPQ (2010). Données du programme DUC 2, Québec; MSSS, Estimations et projections démographiques, édition 2010.

Taux de victimes de 17 ans et moins selon l'âge, Montérégie et Québec, 2004-2006 et 2007-2009



(+), (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste du Québec au seuil de 5%.
Sources : MSPQ (2010). Données du programme DUC 2, Québec; MSSS, Estimations et projections démographiques, édition 2010.

Cette loi, tout comme la *Loi sur les jeunes contrevenants* auparavant, avaient contribué au développement du *modèle québécois* qui offre aux jeunes un programme de réadaptation et de réinsertion sociale. Pour protéger ses acquis, le gouvernement du Québec verra à ce que, par décret, l'intervention privilégiée soit maintenue. Les centres jeunesse accompagnent les jeunes devant faire face à une intervention judiciaire. Au cours de la période 2007-2009, le Centre jeunesse de la Montérégie est intervenu chaque année auprès de 3 000 jeunes afin d'adapter les interventions judiciaires à leur *niveau de développement* contribuant ainsi à leur réadaptation et à leur réinsertion dans la communauté.

Pour plus d'information consulter la fiche indicateur *Taux de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois pénales, Montérégie, 2004-2006 et 2007-2009*, accessible sur l'extranet de l'ASSS de la Montérégie.

À RETENIR

- En Montérégie, chaque année, 6 000 jeunes en moyenne font l'objet de poursuite criminelle ou pénale.
- Les infractions contre la propriété et celles contre la personne sont les délits les plus fréquents chez les mineurs.
- Les victimes mineures sont le plus souvent âgées entre 15 et 17 ans, mais on retrouve aussi des victimes chez les 11 ans et moins.
- Trois RLS montrent des taux de criminalité chez les jeunes de 12 à 17 ans significativement plus élevés que celui du Québec.

Pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales et à condition d'en mentionner la source, ce document peut être reproduit ou téléchargé : <http://extranet.santemontregie.qc.ca/sante-publique/surveillance-etat-sante/index.fr.html>

Citation suggérée : Le Bel, Constance. « La criminalité et la victimisation juvéniles : tendance à la baisse en Montérégie! », PÉRISCOPE : n° 27, Mai 2012, Longueuil, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de santé publique, Surveillance de l'état de santé de la population.